COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CANAUX ET FORÊTS EN GATINAIS

Département du Loiret

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL ZONAGE RÉGLEMENTAIRE Commune de Chailly-en-Gâtinais



Sources : DGI, Cadastre, juil. 2022 - IGN© BD-PARCELLAIRE Réalisation : VILLE OUVERTE • Mars 2023

PRESCRIPTIONS

- ZONE URBANISÉE
- Ub / Zone urbaine : centres-bourgs des communes rurales -et aux faubourgs des pôles structurants
- Uc / Zone urbaine : extensions périphériques peu denses -et à certains hameaux ou lotissements desservis par les réseaux
- Uhp / hameau ou lotissement inconstructibles
- Ue / Zone urbaine : équipements publics ou d'intérêts collectif
- Uj / Zone de jardins privés, de vergers, intégrés au tissu urbain
- AU / Zone ouverte à l'urbanisation à court terme et à vocation à accueillir principalement de l'habitat
- ZONE NATURELLE
- N / Zone à dominante naturelle ou forestière, à préserver en raison de la qualité paysagère et environnementale des sites ou de l'existence d'une exploitation forestière
- Ne / Zone d'équipements située dans un site naturel NI / Zone de loisir ou touristique située dans un site naturel
- ZONE AGRICOLE
- A / Zone à dominante agricole, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles

¥ Elément du patrimoine bâti à préserver (L151-19)

- Boisement à préserver ou à créer pour des motifs écologiques et culturels (alignements d'arbres dans la trame verte) (L151-23) Elément de continuité écologique et trame verte et bleue (L151-23)
- Espace boisé classé à préserver (L113-1)
- Secteur avec interdiction de constructibilité pour des raisons-environnementales, de risques, d'intérêt général (R151-31 2°)
- Emplacement réservé (L151-41) Element de paysage, (site et secteur) à préserver pour des motifs d'ordre écologique (L151-23)
- Changement de destination autorisé (L151-11 2°)
- Orientation d'Aménagement et de programmation (L151-6 et -7)